

## Projets "Tremplin International" *First Step projects*

### Appel à propositions 2022

#### Date de clôture des candidatures

**Lundi 5 septembre 2022 à 17h00 (heure de Paris)**

## 1. Contexte et objectifs du programme

### Contexte

Dans le cadre du plan stratégique 2021-2025, l'Inserm souhaite impulser une dynamique forte pour ses relations internationales en mobilisant des financements internationaux pour favoriser les conditions de collaboration des équipes de recherche Inserm avec leurs partenaires étrangers.

Les projets "Tremplin international" (« first step ») sont des outils d'exploration permettant de répondre aux besoins des jeunes chercheurs qui souhaitent explorer des pistes de collaboration à travers un appel à projets ouvert thématiquement et géographiquement. Ils visent à entamer une collaboration entre un jeune chercheur/une jeune chercheuse Inserm et une équipe étrangère afin de favoriser de nouvelles coopérations internationales.

### Objectifs

**Les projets Tremplin International (« First Steps »)** ont pour vocation d'initier et développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre deux laboratoires de recherche. La création d'un projet Tremplin doit démontrer un **potentiel de complémentarité d'expertise**. L'appel s'adresse à de jeunes chercheurs/chercheuses Inserm (recrutés CRCN depuis moins de 5 ans ou ATIP-Avenir ou ERC Starting grants).

Ce partenariat entre une équipe de recherche Inserm et une équipe de recherche étrangère a une durée d'un an.

A moyen terme, ce label devrait permettre d'envisager une collaboration plus approfondie, en répondant par exemple aux appels de consolidation "Projets de recherche internationaux" (voir fiche PRI), d'une durée de 5 ans, pour des équipes ayant un historique de coopération scientifique.

## 2. Modalités de dépôt de candidature

**Les candidatures se font en ligne sur la plateforme Inserm Eva3.**

[https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/irp\\_first-step/Pages/default.aspx](https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/irp_first-step/Pages/default.aspx)  
<https://www.eva3.inserm.fr/login>

Des pièces seront à télécharger sur la plateforme Eva3 dans la section "documents à joindre":

- *Le formulaire de candidature avec le projet scientifique (5 pages). – à télécharger et à compléter ;*
- *Une liste des productions pertinentes s'il y en a (3). – à télécharger et à compléter ;*
- *L'avis du Directeur de la structure (DU) – à télécharger et à compléter ;*
- *Le CV de chacun des coordinateurs.rices (français et étrangers) - pas de format imposé;*
- *Une lettre signée par le coordinateur.rice étranger.e indiquant le cas échéant les moyens qui pourraient être attribués au projet – pas de format imposé.*
- 

La candidate ou le candidat devra informer ses tutelles ainsi que sa délégation régionale du dépôt de sa candidature.

### 3. Examen des propositions

#### 3.1 Critères d'éligibilité

1 – La candidature doit contenir toutes les informations demandées (cf liste section 2).

2 – Les projets soumis devront être pilotés par un coordinateur d'un laboratoire Inserm (dit "coordinateur français") et un coordinateur d'un pays étranger (dit "coordinateur étranger").

3 – Le coordinateur français doit être un chercheur Inserm (recruté CRCN depuis moins de 5 ans dans un laboratoire Inserm ou ATIP-Avenir en cours ou ERC starting grant).

#### 3.2 Critères d'évaluation

Une fois l'éligibilité des dossiers validée, ils seront évalués par un comité d'évaluation scientifique indépendant. L'arbitrage final aura lieu en comité de direction, présidé par le Président Directeur Général de l'Inserm.

L'évaluation des propositions sera basée sur :

- 1- La qualité scientifique du projet et son potentiel ;
- 2- La qualité et l'expertise scientifique des équipes
- 3- La faisabilité du projet ;
- 4- La complémentarité des équipes et le potentiel de la collaboration.

Pour plus de détails se reporter à la grille des critères d'évaluation [ici](#).

Les candidates et candidats seront informés des résultats en début d'année 2023.

### 4. Financement des projets sélectionnés

Les Tremplins internationaux lauréats bénéficieront, au-delà des ressources directement mobilisées par les laboratoires participants, de crédits d'un **montant forfaitaire de 10 000€ sur une durée d'un an. Le financement ne pourra pas couvrir de dépenses de personnel.**

Les projets démarreront en 2022 et les crédits seront alloués en une fois au démarrage du projet.

### 5. Suivi des projets sélectionnés

Les projets "Tremplin International" financés seront suivis par le Département des partenariats et des Relations Extérieures (DPRE) et le Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes (DESP). Pour leur évaluation, il sera demandé de fournir à l'issue du projet un rapport final (envoyé par le DPRE/DESP).

*L'appel Tremplin international, conforme à la politique de l'Inserm en matière d'égalité des chances et de parité, suivra l'ambition et les préconisations du [plan pour l'égalité professionnelle Femmes/Hommes](#) et portera une attention particulière à l'équilibre des genres.*